



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde  
Séance du 6 octobre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 6 octobre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 02 octobre 2025

Délibération n° 202567 : Procès-Verbal du 08 juillet 2025

Présents : Laury LEFEVRE, Claude MIGNER, Corine LEVREAUD, Fabrice ARAGON, Cyril GRISVARD, Henri PEREIRA RAMOS, Guillaume VEDRENNE, Natacha HYBERTIE-FLOURY, Elisabeth BONACHERA, DORIGNAC Samantha.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

- Myriam ROBITAILLIE donne pouvoir à Laury LEFEVRE.
- Patricia LAURIOL donne pouvoir à Claude MIGNER.
- Henri SUCH donne pouvoir à Guillaume VEDRENNE.
- Hughes FLOURY donne pouvoir à Natacha HYBERTIE-FLOURY.
- Isabelle ROBERTI donne pouvoir à Henri PEREIRA RAMOS.

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Henri PEREIRA RAMOS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 033-213303399-20251006-D202567-DE



Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,

Le 06 octobre 2025

Secrétaire de séance,  
Henri Pereira Ramos



Le Maire  
Laury Lefèvre

